



**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission des archives

**ARCHIVES
DES
SERVICES DU PREMIER MINISTRE**

AFFAIRES SOCIALES

**État thématique des versements
conservés aux Archives nationales**

PARIS
2021

SOMMAIRE

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE.....	3
COMMISSION NATIONALE D'EVALUATION DU RMI (1989-1992)	3
COMMISSION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS (1986-1988)....	4
HAUT COMITE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (HCLPD)	5
DELEGUE INTERMINISTERIEL A LA MIXITE SOCIALE DANS L'HABITAT (2015-2017)	6
SANTE ET BIOETHIQUE	7
COMITE CONSULTATIF NATIONAL D'ETHIQUE POUR LES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE (CCNE).....	7
GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTERIEL BIOETHIQUE ET DROIT (1988).....	10
HAUT COMITE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR L'ALCOOLISME (1954-1991)	11
MISSION EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GRANDE CONFERENCE DE LA SANTE (2015-2016).....	14
EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	16
DELEGUEE INTERMINISTERIELLE AUX DROITS DES FEMMES (1997-1998).....	16
OBSERVATOIRE DE LA PARITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (OPFH) (1995-2013)....	18
DROGUES.....	20
MISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE (MILDT)	20
OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET TOXICOMANIES (OFDT).....	24
RAPATRIES	26
MISSION INTERMINISTERIELLE AUX RAPATRIES (MIR) ET SES PREDECESSEURS (1982-2014)	26
FAMILLE.....	30
MISSION POUR L'ADOPTION (2007-2008)	30
MISSION POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION FRANCO-ALGERIENNE DU 21 JUIN 1988 RELATIVE AUX ENFANTS ISSUS DE COUPLES MIXTES SEPARES (1988-1989).....	32

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Commission nationale d'évaluation du RMI (1989-1992)

La loi du 1^{er} décembre 1988 instituant un revenu minimum d'insertion (RMI) prévoyait qu'un rapport d'évaluation devrait être remis au Parlement avant le 2 avril 1992. En conséquence le décret en Conseil d'Etat du 13 septembre 1989 créait une Commission nationale d'évaluation du RMI dont le secrétariat était confié au Commissariat général du Plan et dont la fin de mission était fixée au 30 juin 1992. Pierre VANLERENBERGHE fut nommé président de la Commission et les autres membres désignés par décret du même jour. Le rapport a été publié à la Documentation française.

La commission estimait nécessaire d'améliorer les conditions d'insertion des bénéficiaires et leur couverture maladie, de simplifier le calcul de l'allocation, d'élargir l'organisation locale du dispositif, et de prévoir à titre provisoire et dérogatoire l'accès au RMI des moins de 25 ans.

Parmi les travaux commandités par la Commission, il faut noter une grande enquête sur les bénéficiaires du RMI réalisée par le CERC (Centre d'études des revenus et des coûts).

19930514

art 1-3 : création du RMI, documentation sur la législation et la réglementation (loi du 1^{er} décembre 1988), correspondance active et passive, par ordre chronologique. 1988-1992

art 4-5 : réunions de la commission, dossiers de séances, budget de la commission et auditions des associations. 1988-1992

art 5-6 : relais locaux, RMI dans les DOM-TOM : documentation. 1988-1992

art 6-8 : études financées par la commission. 1988-1992

art 8-9 : déplacements de la commission en province : séminaires, colloques ; sondages, plaintes des allocataires (lettres). 1988-1992

art 10 : publications de la commission : brochures, bulletins, préparation du rapport, rapport final. 1988-1992

métrage : 3

19930603

art 1 : RMI, le pari de l'insertion.

vidéocassette VHS, 20 mn, réalisateur Madeleine Hersent. 1992

Commission nationale pour le développement social des quartiers (1986-1988)

Cette commission est née de la mission confiée par Pierre Mauroy, Premier ministre, à Hubert Dudebout, député-maire de Grenoble, par lettre du 25 novembre 1981, puis à Rodolphe Pesce, député-maire de Valence, par lettre du 13 juillet 1983. Son existence fut consacrée par le décret du 6 février 1986 et la nomination de François Geindre comme président. André Diligent fut nommé à cette même fonction par décret du 13 juin 1987.

La commission avait pour mission d'étudier et proposer les actions destinées à prévenir les « dégradations physiques et sociales » des quartiers en difficulté, dans le cadre des contrats de plan État-régions.

Elle a été supprimée par le décret du 28 octobre 1988, qui prévoyait la création du Conseil national des villes, la réforme du Comité interministériel pour les villes (devenu le Comité interministériel des villes et du développement social urbain) et la création de la Délégation interministérielle à la ville et au développement urbain.

19920410

art 1 : composition, réunions, études. 1981-1986 (archives remises par la DATAR)

19920453

art 1-6 : groupes de travail et études. 1982-1988

métrage : 2

Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD)

Institué auprès du Premier ministre par le décret du 22 décembre 1992, le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées a été créé à la suite d'une protestation de l'Abbé Pierre adressée à Pierre Bérégovoy, alors Premier ministre, concernant la pénurie de logements en France.

D'après son décret constitutif, le Haut comité a pour mission de faire toute proposition utile sur l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées, et a l'obligation de donner son avis sur toute question dont le Gouvernement le saisit et d'élaborer chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République et au Premier ministre.

Le Haut comité émet également des avis, soit à la demande du Gouvernement, soit de sa propre initiative, sur tout projet de loi ou proposition de loi qui concerne le logement des personnes défavorisées.

Administrativement, le Haut comité est un service rattaché au Premier ministre dont les moyens de fonctionnement sont apportés par le ministère en charge du Logement.

Le Haut comité se réunit en moyenne une fois par mois. Il procède à l'audition des personnes ou représentants d'organismes dont le témoignage ou l'analyse paraissent utiles à ses travaux. Le cas échéant, le président, le secrétaire général et une délégation de membres du Haut Comité se déplacent dans les départements pour rencontrer les acteurs du logement des personnes défavorisées.

Le Haut comité se compose d'un président, de 14 membres et d'un secrétaire général nommés par le Président de la République, dont le mandat est de 5 ans.

Versements aux Archives nationales

20110160

Dossiers du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD).
1992-2002

Art 1 : minutiers chronologiques. 2000-2002

Art 1 (suite)-3 : rapports annuels, publications. 1993-2001

Art 4 : comptes rendus de réunions. 1996-2002

Art. 4 (suite) : déplacements. 1997-2001

Art 5-6 : dossiers thématiques. 1992-2001

Art. 6 (suite)-7 : avis du Haut comité dans le cadre de la préparation de lois et de décrets. 1993-2001

Métrage : 2

Délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat (2015-2017)

Le délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat a été institué par décret du 15 avril 2015. Rattaché au Premier ministre, il mène à bien le programme d'actions en lien avec le ministre chargé du logement, le ministre chargé de la ville, le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé des affaires sociales et le ministre chargé des finances, en articulation avec le rythme triennal de cette politique publique.

Le poste de délégué interministériel a été confié à Thierry Repentin, ancien ministre du gouvernement de Jean-Marc Ayrault, d'avril 2015 à mai 2017 (décret du 23 avril 2015).

Missions :

Dans une lettre de mission en date du 22 avril 2015, le Premier ministre a demandé au délégué interministériel, d'appuyer les préfets en assurant la coordination et l'animation des actions visant à renforcer la mixité sociale par le respect des obligations de construction de logements sociaux prévues par la loi SRU (articles L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation), destinées à assurer une répartition équilibrée de logements sociaux sur l'ensemble du territoire.

Il assure la coordination et l'harmonisation des programmes d'actions établis par les préfets vis-à-vis des communes faisant l'objet d'un constat de carence, dont il peut proposer l'ajustement. Le délégué veille ainsi à ce que ces arrêtés de carence soient établis dans des conditions harmonisées sur l'ensemble du territoire.

Il coordonne également l'application stricte des dispositions donnant à l'État les moyens de produire effectivement des logements sociaux en substitution des maires concernés (droit de préemption urbain, délivrance de permis de construire...).

Il mobilise les acteurs concernés par cette politique (élus, services de l'État, bailleurs sociaux, établissements publics, associations) et promeut la mise en œuvre de solutions à court terme par la mobilisation de logements existants dans le parc privé, telles que l'intermédiation locative ou l'acquisition de logements vacants.

Enfin, le délégué participe aux propositions et à la veille législative en matière de logement.

Aucun nouveau délégué interministériel n'a été nommé depuis mai 2017.

Versements aux Archives nationales

20190034

Dossiers de travail du Délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat (DIMH), Thierry Repentin. 2015-2017

Art. 1-8 : Activités du Délégué interministériel.

Art. 9 : Dossiers thématiques.

Métrage : 3

SANTE ET BIOETHIQUE

Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE)

Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) pour les sciences de la vie et de la santé a été créé par un décret du 23 février 1983 alors que se déroulaient les Assises nationales de la recherche et que des débats se faisaient jour autour de l'assistance médicale à la procréation. Il a pris la suite d'un Comité consultatif de la recherche scientifique qui avait existé dans les années 1950-1960 et d'un Comité consultatif d'éthique médicale qui existait au sein de l'INSERM entre 1974 et 1982. Il a alors été placé sous la double tutelle des ministères chargés de la recherche et de la santé et rattaché à l'INSERM qui le finançait.

La loi du 29 juillet 1994 et le décret du 29 mai 1997 précisent l'organisation du CCNE mais l'évolution principale est apportée par la loi de bioéthique du 6 août 2004 qui transforme le CCNE en Autorité indépendante. Son budget est inscrit aux crédits des services du Premier ministre. La même loi introduit la possibilité que soient créés en région par le ministre de la Santé des Espaces de réflexion éthique. Enfin, la loi de bioéthique du 7 juillet 2011 a élargi les missions du CCNE en le chargeant de l'organisation d'États généraux avant « tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de santé soulevées par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ». En l'absence de projet de loi, le CCNE doit organiser ces États généraux de l'éthique tous les cinq ans.

Les présidents successifs ont été Jean Bernard (1983-1992), ancien président du Comité consultatif d'éthique médicale de l'INSERM, Jean-Pierre Changeux (1992-1998), Didier Sicard (1999-2008), Alain Grimfeld (2008-2012) et Jean-Claude Ameisen (2012-2016) et Jean-François Delfraissy (depuis 2016).

Le CCNE rend et publie des avis et des rapports sur des questions relatives aux sciences du vivant. Il peut être saisi par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat, un membre du gouvernement, un établissement d'enseignement supérieur, un établissement public ou une fondation reconnue d'utilité publique, mais le CCNE peut également s'autosaisir.

Dès son origine, le CCNE est chargé d'organiser annuellement les *Journées annuelles d'éthique* (JAE), colloque de réflexion éthique. Il peut également organiser des conférences en région ou participer à des colloques internationaux portant sur la bioéthique. Le CCNE publie chaque année son rapport annuel d'activité, conformément au décret de 1983.

Le CCNE est dirigé par un président, nommé par décret du président de la République pour deux ans, et par un vice-président élu par les membres du CCNE. Ces derniers sont au nombre de trente-neuf, nommés pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois, représentant les

principales familles spirituelles et philosophiques, le secteur de la recherche et le domaine juridique et politique.

Le travail au sein du CCNE se répartit entre trois instances :

- Le comité plénier : c'est l'instance délibérative majeure qui réunit mensuellement les membres pour débattre. Le quorum nécessaire pour adopter un avis est de la moitié des membres, mais chaque membre a la possibilité de rédiger un texte complémentaire pour faire connaître une position divergente ;
- La section technique : c'est l'organe d'instruction des saisines. Elle comprend 12 membres qui répondent directement au dossier si la question est circonscrite ou examinent avant soumission au comité plénier tous les projets d'avis ou de rapports ;
- Les groupes de travail : chaque question est en premier lieu instruite par un groupe de travail composé de membres du CCNE.

Ces trois instances peuvent décider d'auditionner toute personne qualifiée pour alimenter leur réflexion. À l'issue de l'examen de la question, un rapport définitif est rédigé, accompagné de recommandations ou d'avis.

Versements aux Archives nationales

20150513

Dossiers de réunion de 1983 à 1991.

Art. 1-4 : Comités pléniers. 1983-1991

Art. 4 (suite)-13 : Réunions de la section technique. 1983-1991

Métrage : 4

20150633

Dossiers de réunion de 1992 à 2004.

Art. 1-6 : Comités pléniers.

Art. 6 (suite)-9 : Réunions de la section technique.

Métrage : 3

20150637

Art. 1-17 : Dossiers des groupes de travail de 1985 à 1998. 1985-1998

Métrage : 6

20150913

Art. 1-8 : Dossiers des groupes de travail de 1999 à 2004. 1997-2007

Métrage : 3

20150778

Dossiers de travail thématiques. 1974-2007

Art. 1-5 : Dossiers du Comité consultatif d'éthique médicale (INSERM). 1974-1983

Art. 6-20 : Dossiers du Comité consultatif national d'éthique (CCNE). 1983-2007

-Art. 6-8 : Organisation et gouvernance. 1983-2007

-Art. 9-16 : Relations institutionnelles et internationales. 1983-2007

-Art. 17-20 : Dossiers thématiques. 1985-1994

-Art. 20 (suite) : Colloques. 1986-2004

Art. 21 : Archives de Renée Dufourt, membre du CCNE. 1985-2005

Métrage : 7

20170395

Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE).

Art. 1-6 : Préparation des avis. 2001-2004

Métrage : 2

20180329

Art. 1 : Renouvellement des membres. 2004-2006

Art. 1 (suite)-10 : Instances. 1992-2007

- art. 1 (suite)-2 : Comité plénier. 2005-2006

- art. 2 (suite)-3 : Section technique. 2005-2006

- art. 3 (suite)-10 : Groupes de travail. 1992, 2001-2007

Art. 10 (suite)-14 : Préparation des avis. 1999-2006

Métrage : 5

Groupe de travail interministériel Bioéthique et droit (1988)

Le groupe de travail interministériel Bioéthique et droit a été créé en 1988 et présidé par le juriste et conseiller d'Etat Guy Braibant.

Saisi par Jacques Chirac, Premier ministre, le 19 décembre 1986, d'une mission « d'approfondissement de la réflexion au plan juridique » pour explorer « le cadre législatif dans lequel pourrait ou devrait être placée l'action des praticiens et des chercheurs, au regard de la finalité des travaux et des procédés employés », le Conseil d'Etat constitua un groupe de travail, placé sous la présidence de Guy Braibant, comprenant des spécialistes du droit public et du droit privé, en liaison étroite avec le Comité consultatif national d'éthique. Ce groupe de travail rendit un rapport intitulé *Sciences de la vie : de l'éthique au droit*, en janvier 1988. Le 5 septembre 1988, le Premier ministre confiait à Guy Braibant la mission d'animer une commission interministérielle chargée de préparer la mise en forme juridique des propositions contenues dans le rapport du Conseil d'Etat. Ce texte, intitulé *Sciences de la vie et droits de l'homme*, ne fut finalement pas mis à l'ordre du jour de l'Assemblée ou du Sénat.

Versements aux Archives nationales

20090221

Dossiers de travail de Guy Braibant. 1981-2001

art 1-2 : interventions publiques. 1984-1996

art 2 (suite)-5 : missions (bioéthique, traitement des données). 1987-1998

art 6 : groupe « débat sur l'avenir de l'Europe ». 2001

art 6 (suite)-7 : activités liées à la constitution. 1981-1994

art 7 (suite) : activités associatives. 1989-1995

métrage : 2

Haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme (1954-1991)

Créé par le décret du 13 novembre 1954 et organisé par le décret du 22 mai 1955, le Haut Comité était placé auprès du Premier ministre afin de démontrer que la lutte contre l'alcoolisme était un impératif national et de lui permettre d'échapper aux groupes de pression.

Il a été transféré auprès du ministre chargé de la Santé et de la Famille au 1^{er} janvier 1987 (décret du 7 octobre 1986) puis réuni au Haut comité de la Santé publique, créé par décret du 3 décembre 1991. Ce Haut comité est devenu le Haut conseil de la santé publique en 2004 (loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique).

Le Haut comité avait pour mission :

- de réunir toute information sur les questions relatives à l'alcoolisme.
 - de proposer au Gouvernement les mesures susceptibles de diminuer l'importance de ce fléau.
 - d'entreprendre des campagnes d'information du public, par presse, affiche ou télévision.
- Ainsi le Haut comité attribuait-il le prix Robert-Debré à des travaux de recherche contre l'alcoolisme.
- d'encourager toute initiative destinées à combattre les dangers de l'alcoolisme.

Versements aux Archives nationales

19870663

art 1-183 : affiches produites à l'occasion des campagnes d'information menées par le Haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme ainsi que par le comité national de défense contre l'alcoolisme. 1955-1985

NB : ce versement a été numérisé par les AN sous la cote **20050174**.

19870667

art 1-5 : débat sur l'alcoolisme organisé à Lille, le 22 juin 1976, avec le journal *La Voix du Nord* mettant en présence des jeunes et des représentants du Haut comité et prenant la forme d'un tribunal : tribunal de l'ivresse ; vidéocassettes, texte publié dans *La Voix du Nord*.

19870668

Enregistrements audiovisuels.

art 1-10, 16-18 : messages de propagande anti-alcoolique diffusés à la radio. 1974-1979

art 11, 14-15 : étude, réunions du Haut comité. 1974

art 12 : interview de Charles de Gaulle, président de la République. 1965

art 13 : cérémonie du 20^e anniversaire du Haut comité. 1974

art 19 : colloque organisé par les laboratoires Delagrangé. 1980

art 20 : table ronde de la commission jeunesse. 1984

19880022

art 1-10 : affiches du Haut comité concernant le prix Robert Debré. 1960-1987

10 affiches.

19880355

Organisation générale.

art 1 : statut (rattachement au ministère de la Santé (1986) ; locaux (1981) ; personnel (1981-1984) ; budget (1978-1987).

art 1-4 : chronos (1978-1985) ; correspondance avec les ministères (1978-1982).

art 5 : coupures de presse sur les activités du comité (1979-1983) ; nominations et activités des membres et des experts (1980-1986) ; réunions plénières (1979-1985).

Politique de lutte contre l'alcoolisme.

art 6 : travaux du groupe Jean Bernard. 1979-1981

Législation et réglementation.

art 6 : modification et application du code des débits de boissons (art 129 et 149) (1977-1985) ; modification de la réglementation de la publicité des alcools (1978-1985) ; organisation de la lutte contre l'alcoolisme dans les DOM (dont extension de la loi du 15 avril 1954 sur le traitement des alcooliques dangereux) (1971-1977).

Information.

art 7-8 : organisation de campagnes d'information avec le CFES (1981-1984) ; campagne d'affichage avec la sécurité routière (1971) ; réalisation et diffusion de films et spots télévisés (1977-1985).

Action éducative.

art 8 : travaux de la commission jeunesse et de ses sous-groupes (1980-1982) ; actions menées avec les armées (dont colloque alcoologie et forces armées) (1978-1980).

Études et recherches.

art 8-12 : sélection des projets subventionnés (1978-1979 à 1983-1984) (dont réunions de la commission études et recherches) ; dossiers des recherches subventionnées (1979-1982) ; dossiers des recherches rejetées (1977-1986).

art 13-14 : dossiers de candidature au prix Robert Debré. 1980-1985

art 14 : organisation de colloques (1983-1985) ; enquête nationale sur l'alcoolisme et les accidents de la route (1982-1985).

art 14-15 : travaux du groupe de travail enseignement de l'alcoologie (1978-1983) et de groupe de travail terminologie (1984-1986).

Subventions.

art 16 : subventions aux associations et organismes de recherche. 1977-1985

art 17 : comité national de défense contre l'alcoolisme (CNDCA) (1977-1985), institut d'alcoologie (1973-1984).

métrage : 6

19940020

Organisation générale.

art 1: dossiers du secrétaire général, de ses collaborateurs, dossiers de personnel et de membres experts, budgets. 1955-1991

art 2-4 : réunions du HCEIA, dossiers de séances. 1955-1991

art 5-8 : courrier, par ordre chronologique. 1956-1976

art 8-9 : relations avec les administrations centrales, la Présidence de la République et le Parlement. 1955-1978

Législation et réglementation.

art 10-11 : préparation de textes sur les débits de boissons, la publicité, le privilège des bouilleurs de crus. 1955-1978

Information.

art 11-14 : campagnes: affichage, films, presse. 1955-1978

art 14 : sécurité routière. 1955-1976

art 15 : boissons non alcoolisées sur les lieux de travail. 1955-1973

art 16-18 : promotion des boissons sans alcool, relations avec les producteurs et les syndicats. 1955-1978

art 19-20 : enseignement, jeunesse. 1955-1991

Études et recherches.

art 21-26 : alcoologie, études (programmes, crédits), enquêtes. 1955-1991

art 27 : prix Robert Debré et prix Michel Fontan. 1986-1991

art 28 : congrès, tables rondes, première biennale du Haut comité. 1956-1989

art 29 : publications. 1986-1991

Subventions.

art 30-32 : relations avec les associations et subventions. 1955-1982

métrage : 11

Voir aussi 32 films versés aux Archives nationales et déposés au Centre national de la Cinématographie en 1988 (bordereaux 25 015 à 25 020 du CNC).

Mission en charge de la mise en œuvre de la Grande conférence de la santé (2015-2016)

Le projet d'une Grande conférence nationale de la santé annoncée par le Premier ministre Manuel Valls le 10 mars 2015, en marge d'une visite avec *Marisol Touraine*, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes dans un centre médical parisien, est né d'un conflit entre les professionnels de santé médicaux et les pouvoirs publics à la faveur de la préparation du projet de loi de modernisation de notre système de santé (devenue la loi du 26 janvier 2016).

Parce que "Le projet de loi santé n'a pas vocation (...) à régler toutes les questions abordées (...) lors des concertations de ces derniers mois" et que "La loi donne le cadre (...) mais la réflexion globale doit se poursuivre", le Premier ministre souhaite, en lien avec les ministres en charge de la Santé et de l'Enseignement supérieure et de la recherche, la tenue d'une conférence de la santé sous la forme d'une large concertation illustrée par une journée de débats publics. De mars à la mi-avril 2015, les syndicats représentatifs (médecins, étudiants en médecine, infirmières libérales...) sont consultés afin d'évoquer le principe, la finalité et le périmètre de cette concertation. Conformément à la méthode définie par le Premier ministre, la lettre de mission du 11 mai 2015 acte les objectifs, les thématiques, l'organisation et les productions attendues de la Grande conférence de la santé, dont le pilotage et la préparation sont confiés à Anne-Marie Brocca, Présidente du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) et Lionel Collet, Conseiller d'Etat et professeur de médecine.

Après six mois de préparation, essentiellement entre juillet 2015 et le début du mois de février 2016, la Grande conférence de la santé réunit plus de 300 représentants du monde médical et paramédical dans les locaux du Conseil économique, social et environnemental (CESE) lors de sa journée de clôture le 11 février 2016. Les cinq principaux syndicats de médecins libéraux boycottent toutefois cette réunion et tiendront parallèlement leurs propres « assises de la médecine libérale ». Au terme des débats le Gouvernement a dressé une feuille de route en faveur de l'innovation pour la formation et pour l'exercice professionnel tout au long de la carrière, dans la continuité de la stratégie nationale de la santé présentée en septembre 2013.

Le cadrage et la mise en œuvre de la Grande conférence de la santé s'articule autour de 3 structures :

- L'équipe permanente, constituée d'Anne-Marie Brocca et de Lionel Collet, co-présidents, coordonne l'ensemble des travaux avec l'appui de Stéphane Le Bouler, rapporteur de la Mission. Ils bénéficient du concours de Christine d'Autume, Inspectrice générale des affaires sociales (IGAS) et de Stéphane Elshoud, Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR).
- Le Comité de pilotage, associé aux co-présidents, comprend 16 personnalités du monde de la santé. Ses travaux portent sur la formation initiale et continue des professionnels de santé, des métiers et compétences et des parcours professionnels et modes d'exercices.
- Les groupes de travail thématiques, organisés autour des principales thématiques de la concertation (formation, métiers, carrières) et sur des thématiques croisées,

permettent d'élargir la représentation des parties prenantes (chercheurs, services statistiques ministériels et administrations).

Les travaux de la Mission s'achèvent avec le rapport remis au Premier ministre le 16 février 2016 intitulé « Accompagner le progrès en santé : nouveaux enjeux professionnels ».

Versements aux Archives nationales

20180166

Dossiers de travail de Stéphane Le Bouler, coordinateur de la Grande conférence de la santé. 2015-2016

Art. 1-2 : Préparation de la Grande conférence de la santé.

Art. 3 : Préparation et déroulement de la journée de clôture de la Grande conférence de la santé.

Métrage : 1

EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Déléguée interministérielle aux droits des femmes (1997-1998)

Contexte

En 1970 se tinrent à Versailles les Etats généraux des Femmes qui conclurent à l'urgence du développement d'une politique publique d'accès aux droits pour les femmes. En 1974 fut créé auprès du Premier ministre le Secrétariat d'Etat à la Condition féminine. C'est aussi l'année de nomination des premières déléguées régionales aux droits des femmes. Plusieurs mesures marquèrent l'année 1978 : le secrétariat d'Etat à la Condition féminine devint un ministère délégué et un secrétariat d'Etat à l'emploi féminin fut institué auprès du ministre du Travail (en remplacement du Comité du travail féminin, créé en 1965). Parallèlement, fut institué un Comité interministériel chargé de l'action pour les femmes, présidé par le ministre délégué à la Condition féminine. En 1981, le ministère délégué à la Condition féminine devint le ministère délégué des Droits de la femme (devenu ministre de plein exercice en 1985). En 1986, les attributions du ministre des Droits de la femme sont dévolues au ministre des Affaires sociales et de l'Emploi. Dès lors, il n'y aura plus de ministre spécifiquement en charge des droits de la femme. Ce sont généralement des délégués ou des secrétaires d'Etat, placés sous l'autorité du ministre du Travail, de l'Emploi ou des Affaires sociales.

Organisation et activités

Le décret du 14 novembre 1997 a institué auprès du Premier ministre un Délégué interministériel aux droits des femmes qui avait pour mission d'animer et de coordonner l'action des ministères en faveur de la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour remplir ses missions, le délégué fit appel au Service des droits des femmes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et à l'ensemble des services et directions ayant des attributions en matière de droits de la femme. Le décret du 20 novembre 1997 nomma Geneviève Fraisse, directeur de recherche au CNRS, Déléguée interministérielle aux droits de la femme. Son équipe comprenait une directrice de cabinet, un chef de cabinet et une conseillère spéciale. Le travail s'effectua beaucoup en relation avec les chargées de mission départementales aux droits des femmes, ainsi qu'avec les déléguées régionales. Le décret du 24 novembre 1998 a abrogé le décret du 14 novembre 1997. Depuis cette date, les fonctions de Délégué interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes sont exercées au sein du ministère du Travail et de la Solidarité (Direction générale de la cohésion sociale¹). Les archives relatives à la période postérieure à 1998 sont donc à rechercher dans ce ministère.

¹ Situation en juillet 2010.

Versements aux Archives nationales

19990108

Dossiers de Geneviève Fraisse, déléguée interministérielle aux droits des femmes (novembre 1997-novembre 1998). 1984-1998

art 1-2 : interventions de partis politiques, d'élus, d'associations, de syndicats et de particuliers, relations avec le service des droits des femmes, les déléguées régionales aux droits des femmes, les chargées de mission départementales. 1992-1998

art 2 (suite)-5 : dossiers par affaire (dont : parité, conférence sur la participation équilibrée à la prise de décision, plan national d'action pour l'emploi 1998 et 1999). 1984-1998

métrage : 2

Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes (OPFH) (1995-2013)

L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes est créé par le décret du 18 octobre 1995.

Placé auprès du Premier ministre, il a pour missions :

- « - de réunir des données, faire produire et produire des analyses, études et recherches sur la situation des femmes, aux niveaux national et international,
- de favoriser des programmes d'actions tendant notamment à la diffusion des connaissances,
- d'éclairer les pouvoirs publics ainsi que les acteurs politiques, économiques et sociaux dans leur décision,
- faire toutes recommandations et propositions de réformes législatives et réglementaires et d'émettre des avis sur les projets de textes. »

Il est présidé par le Premier ministre ou, par délégation, par le ministre chargé des Droits des femmes. Son programme de travail et la coordination de ses activités sont assurés par un rapporteur général, nommé par décret pour trois ans. Il est composé de personnalités qualifiées, nommées pour trois ans renouvelables une fois, par décret du Premier ministre, sur proposition du ministre chargé des Droits des femmes. Il se réunit au moins trois fois par an.

Les missions de l'Observatoire sont redéfinies par décret du 14 octobre 1998 :

- « - centraliser, faire produire et diffuser, au besoin par des programmes d'actions spécifiques, les données, analyses, études et recherches sur la situation des femmes (...),
- évaluer la persistance des inégalités entre les sexes et identifier les obstacles à la parité, notamment dans les domaines politique, économique et social,
- émettre des avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires dont il est saisi par le Premier ministre,
- faire toutes recommandations et propositions de réformes au Premier ministre afin de prévenir et de résorber les inégalités entre les sexes et promouvoir l'accès à la parité. »

Les rapporteuses générales ont été successivement :

- Roselyne Bachelot, le 18 octobre 1995,
- Dominique Gillot, le 25 janvier 1999,
- Catherine Génisson, le 1^{er} octobre 1999,
- Marie-Jo Zimmermann, le 25 novembre 2002,
- Chantal Brunel, le 8 mars 2010.

L'Observatoire de la parité a été remplacé par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) par décret du 3 janvier 2013.

Le Haut conseil a été inscrit dans la loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017 qui a renforcé ses missions (art. 181). La loi prévoit également que le Haut conseil rend public, tous les ans, un rapport portant sur l'état du sexisme en France. Il a pour fonction

d'être un lieu de réflexion, d'évaluation et de proposition sur la politique des droits des femmes et des inégalités entre les femmes et les hommes dans les domaines politiques, économiques, culturels et sociaux.

Présidentes du HCEF :
Danielle Bousquet : 2013-2019
Brigitte Grésy : 2019-

Versements aux Archives nationales

20144614

Dossiers de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes (OPFH).
1994-2010

Art. 1-7 : Activités et fonctionnement. 1995-2010

Art. 7 suite-15 : Dossiers thématiques. 1994-2010

Art. 15 suite-17 : Communication et relations publiques. 1999-2010

Métrage : 6

DROGUES

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)

Par décret du 8 janvier 1982 sont créés le Comité interministériel de lutte contre la toxicomanie et la Mission permanente de lutte contre la toxicomanie. Tout d'abord placée sous l'autorité du ministre de la Solidarité nationale, cette Mission est rebaptisée Mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie (MILT) (décret du 7 février 1985). Elle est alternativement rattachée au Premier ministre ou au ministre des Solidarités.

Parallèlement est créée la Délégation générale à la lutte contre la drogue, le 6 décembre 1989. Le 25 juillet 1990, la MILT et la Délégation générale fusionnent pour former sous l'autorité du Premier Ministre la Délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (DGLDT). Celle-ci devient en 1996 la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), à nouveau placée sous l'autorité du Premier ministre (décret du 24 avril 1996). La MILDT connaît une nouvelle évolution avec le décret du 11 mars 2014, qui la transforme en Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), afin de traduire la compétence de cette Mission sur l'ensemble des substances psychoactives et des conduites addictives.

Les missions de la MILDT étaient définies par le décret du 15 septembre 1999 : « La mission interministérielle anime et coordonne les actions des ministères compétents en matière de lutte contre la drogue et la toxicomanie, en particulier dans les domaines de l'observation et de la prévention de la toxicomanie, de l'accueil, des soins et de la réinsertion des toxicomanes, de la formation des personnes intervenant dans la lutte contre la drogue et la toxicomanie, de la recherche, de l'information. La mission prépare les délibérations du comité interministériel [de lutte contre la drogue et la toxicomanie et de prévention des dépendances] et veille à leur exécution. »

Suite à la transformation de la MILDT en MILDECA en 2014, ses missions ont été redéfinies :

- Elle anime et coordonne les actions de l'Etat en matière de lutte contre l'usage nocif des substances psychoactives et les conduites addictives, tant dans le champ de la réduction de l'offre que dans celui de la réduction de la demande.
- Elle prépare les plans gouvernementaux de lutte contre les drogues et les toxicomanies et veille à leur application.
- Elle coordonne, en lien étroit avec le cabinet du Premier ministre, et avec l'appui du Secrétariat Général des Affaires Européennes (SGAE) et du ministère des Affaires étrangères et européennes, les positions françaises au sein des instances internationales en charge des questions de lutte contre les drogues et les conduites addictives.
- Elle anime et soutient, dans les départements, les efforts des partenaires publics dans tous les domaines de la lutte contre les drogues et les toxicomanies.
- Elle assure le financement de deux groupements d'intérêt public : l'Observatoire

français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD).

Liste des présidents :

mars 1982 –mai 1983 : François COLCOMBET
mai 1983 –février 1985 : Franck PERRIEZ
février 1985 –mars 1986 : Jean-Claude KARSENTY
mars–juillet 1986 : Dominique CHARVET
juillet 1986 –novembre 1987 : Guy FOUGIER
décembre 1987 –novembre 1988 : Claudius BROSSE
novembre 1988 –juillet 1990 : Catherine TRAUTMANN
juillet 1990 –juin 1993 : Georgina DUFOIX
juin 1993 –décembre 1994 : Jean-Louis LANGLAIS
décembre 1994 –avril 1996 : Nicolas THEIS
avril 1996 –juin 1998 : Françoise de VEYRINAS
juin 1998 –octobre 2002 : Nicole MAESTRACCI
octobre 2002 –août 2007 : Didier JAYLE
août 2007 –septembre 2012 : Etienne APAIRE
septembre 2012–février 2017 : Danièle JOURDAIN-MENNINGER
Depuis février 2017 : Nicolas PRISSE

Versements aux Archives nationales

Présidents

20160199

Art. 1-9 : Minutier chronologique départ du président, du secrétaire général et du chef de cabinet. 2002-2009

Métrage : 3

20170070

Dossiers de travail des présidents. 1990-2011.

Art. 1-9 : Politique gouvernementale et tutelle des groupements d'intérêt public (GIP). 1997-2010

Art. 9 (suite)-13 : Relations institutionnelles. 1990-2011

Art. 13 (suite)-20 : Entretiens et déplacements. 1999-2009

Métrage : 7

20200363

Délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (DGLDT), puis Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

Dossiers des présidents et délégués généraux. 1991-2002.

Art. 1-23 : Dossiers des présidents de la MILDT : déplacements et minutiers chronologiques. 1995-2002

Art. 23 suite-30 : Dossiers des délégués généraux de la DGLDT. 1991-1999

Métrage : 10

Chargés de mission

20170130

Dossiers thématiques des chargés de mission. 1986-2012

Art. 1-12 : Santé publique. 1986-2008

Art. 12 (suite)-16 : Lutte contre les trafics et ordre public. 1994-2012

Art. 16 (suite)-19 : Coopération internationale. 1997-2009

Art. 20 : Communication. 1996-2008

Métrage : 7

20170233

Dossiers des chargés de mission. 1994-2005

Art. 1-6 : suivi des demandes de subvention présentées par des associations (échantillon, classement par ordre alphabétique des associations).

Métrage : 2

20180296

Relations avec les chefs de projets départementaux et les Centres d'information régionale sur les drogues et les dépendances (CIRDD). 1994-2013

Art. 1-27 : Pilotage des chefs de projet départementaux. 1994-2011

Art. 27 suite-42 : Création et fonctionnement des Centres d'information régionale sur les drogues et les dépendances. 1999-2013

Métrage : 14

20190006

Dossiers de travail du pôle prévention-santé-recherche. 1971-2016

Art. 1-8 : Secteur santé. 1971-2014

Art. 9-21 : Secteur recherche. 1993-2013

Art. 22-24 : Secteur prévention (dont Commission nationale de validation des outils de prévention). 1989-2013

Art. 25 : Communication. 2005-2016

Métrage : 3

20200333

Dossiers de travail et de relations avec les associations. 1986-2008

Art. 1 : Activités de la MILDT. 1989-2003

Art. 2-13 : Politiques de prévention. 1986-2007

Art. 13 (suite)-26 : Dossiers par association. 1990-2008

Métrage : 9

Commission nationale de validation des outils de prévention**20160283**

Art. 1 : Activités de la Commission de validation communication et prévention. 1998-1999

Art. 1 suite-18 : Activités de la Commission nationale de validation des outils de prévention. 1999-2012

Métrage : 6

20160290

Art. 1-39 : Documents sur support vidéo présentés à la Commission nationale de validation des outils de prévention (complément du versement papier 20160283). 2000-2011

Métrage : 1

Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT)

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) est un groupement d'intérêt public constitué par l'arrêté du 5 mars 1993 et opérationnel depuis octobre 1995, date de la première séance du conseil d'administration, qui regroupe des représentants de l'État, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) dont l'OFDT est un opérateur, et diverses personnes morales de droit public et privé. Il s'est d'abord appelé Observatoire national des drogues et des toxicomanies (ONDT) avant de prendre sa dénomination actuelle.

L'OFDT s'appuie également sur un collège scientifique composé d'experts, représentants des principaux organismes producteurs de données, ainsi que de personnalités qualifiées.

Le plan triennal du 16 juin 1999 a ajouté les produits licites suscitant des addictions (alcool, tabac, médicaments psychoactifs) à ses attributions, étendues par la suite aux jeux de hasard et d'argent ainsi qu'à la question de l'abus d'écrans.

L'objet de l'OFDT est d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels du secteur et le grand public sur le phénomène des drogues et des addictions, au travers d'enquêtes régulières, d'un travail de recueil, d'analyse et de synthèse des données disponibles dans les domaines de la toxicomanie et des addictions, et de l'évaluation des plans d'action gouvernementaux.

À l'échelle européenne, l'OFDT est un point focal de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT ou en anglais EMCDDA qui est l'une des agences de l'Union européenne), et à ce titre fournit des informations permettant des comparaisons objectives et fiables sur le phénomène de la drogue en Europe, conformément aux engagements européens dans le cadre du réseau REITOX.

Liste des présidents du Conseil d'administration :

Nicolas Theis (1995)
Gilbert Azibert (1996-1998)
Marc Moinard (1998-1999)
Yves Charpenel (1999-2001)
Robert Finielz (2001-2002)
Philippe-Jean Parquet (2003-2006)
Frédéric Rouillon (2006-2013)
François Bourdillon (2013-2014)
Katherine Cornier (2014-2017)
Christine d'Autume (depuis 2017)

Liste des directeurs :

Jean-Michel Costes (1995-2011)
Maud Pousset (2011-2014)
François Beck (2014-2017)
Julien Morel d'Arleux (depuis 2017)

Versements aux Archives nationales

20150861

Dossiers de travail et dossiers des directeurs.

Art. 1-5 : Réunions (Conseil d'administration et collège scientifique). 1994-2009

Art. 6-11 : Dossiers des directeurs. 1990-2011

Art. 12-26 : Activités. 1994-2009

Métrage : 9

20160053

Dossiers des pôles scientifiques. 1996-2009

Art. 1-3 : Partenariats de recherche. 1996-2009

Art. 4-14 : Evaluation des politiques publiques (EPP). 1997-2006

Art. 14 suite-24 : Dispositif Trend (Tendances récentes et nouvelles drogues). 1996-2007

Métrage : 8

20170263

Dossiers de travail relatifs au fonctionnement de l'OFDT, à la valorisation et à la diffusion de l'information, aux relations européennes et internationales et aux activités des pôles Indicateurs et Enquêtes en population générale (EPG). 1990-2008

Art. 1-2 : Fonctionnement. 1990-2003

Art. 2 (suite)-4 : Valorisation et diffusion de l'information. 1991-2007

Art. 5-7 : Relations européennes et internationales. 1997-2008

Art. 7 (suite)-12 : Pôles scientifiques. 1994-2006)

Métrage : 4

20190191

Dossiers de pilotage et dossiers de travail des pôles scientifiques. 1994-2017

Art. 1-4 : Pilotage. 1994-2013

Art. 5-14 : Pôles scientifiques. 1994-2017

Métrage : 5

RAPATRIÉS

Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) et ses prédécesseurs (1982-2014)

Depuis 50 ans, les administrations en charge des rapatriés ont été nombreuses. Si dès 1955, des structures sont créées pour l'accueil et le reclassement des Français d'Indochine, c'est avec la fin de la guerre d'Algérie, et l'afflux des rapatriés, que deux structures sont mises en place.

Durant l'été 1961, le secrétariat d'État en charge des Rapatriés est doté d'une administration centrale, qui a pour rôle de mettre en œuvre la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et la réinstallation des Français d'outre-mer. En 1964, avec la suppression du ministère des Rapatriés, elle est transférée au ministère de l'Intérieur, où elle connaîtra diverses évolutions avant de prendre le nom de Service central des rapatriés (SCR) en 1969. Ce service a relevé durant certaines périodes du Premier ministre ou du ministère en charge des Affaires sociales. A ses côtés, la Délégation pour l'accueil et le reclassement des rapatriés (DARR) est créée le 30 décembre 1966, qui perdure jusqu'en 1991.

L'indemnisation des rapatriés est quant à elle confiée à l'Agence de défense des biens et intérêts des rapatriés (ADBIR), créée par ordonnance du 19 septembre 1962 et placée sous la tutelle conjointe des ministères des Finances et des Affaires étrangères, puis à l'Agence nationale pour l'indemnisation des français d'outre-mer (ANIFOM), placée sous la tutelle du ministère de l'Économie et des finances, créée par décret du 27 octobre 1970. L'ANIFOM est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2014 et ses attributions confiées à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) (article 127 de la loi du 29 décembre 2013 de finances pour 2014).

Parallèlement, la Délégation aux rapatriés (DAR) est instituée par le décret du 29 septembre 1988, avec pour mission la mise en œuvre des mesures de solidarité nationale décidées par les pouvoirs publics. Le délégué a autorité sur le Service central des rapatriés et la Délégation pour l'accueil et le reclassement des rapatriés, puis fin 1991, sur le nouveau Service de coordination des actions en faveur des rapatriés (SCAR) qui les remplace, et qui disparaît à son tour en 2002. Le délégué est placé auprès du ministère en charge des Affaires sociales. Ont successivement occupé cette fonction : Maurice Benassayag (1988), Guy Forzy (1995), et Louis Monchovet (1997).

La Délégation comprend en outre une Mission défense, traitant des questions relatives à l'armée et au service national, prenant la suite de chargés de mission nommés auprès des secrétaires d'État et ministres aux Rapatriés depuis le milieu des années 1980. La Mission défense semble avoir été active de 1984-1985 à 2001.

La DAR (ainsi que le SCAR) est remplacée par la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR), créée par décret du 27 mai 2002.

Placée auprès du Premier ministre, elle est chargée de préparer, en concertation avec les associations représentatives, les mesures de solidarité nationale en faveur des rapatriés. Elle veille à la mise en œuvre des mesures décidées par les pouvoirs publics et suit, coordonne et facilite l'application des dispositions législatives et réglementaires qui concernent les rapatriés, notamment celles destinées à faciliter leur réinstallation, ainsi que celles fixées par la loi du 11 juin 1994 relative aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie. Elle met en œuvre des actions d'information, d'évaluation et de médiation.

Placée sous l'autorité d'un président, la MIR se compose de deux sections, « rapatriés » et « Français musulmans rapatriés ». Ont occupé la fonction de président : François Goudart (mai 2002), Marc Dubourdiou (septembre 2002), Emmanuel Charron (mai 2005) et Renaud Bachy (novembre 2007-mai 2014).

Le décret du 28 décembre 2014 supprime officiellement la MIR, dont les activités s'étaient progressivement réduites depuis 2012, et transfère ses attributions à l'ONAC.

Versements aux Archives nationales

19870444

Dossiers de la Délégation nationale à l'action éducatrice, sociale et culturelle pour les rapatriés puis de l'Office national à l'action sociale, éducative et culturelle pour les rapatriés (ONASEC). 1977-1986

art 1-2 : conseils d'administration. 1985-1986

art 3-4 : rapports des délégués régionaux. 1981-1986

art 5-9 : activités des éducateurs (rapports d'activité, projets pédagogiques, bulletin de liaison, regroupement final de Port-Leucate). 1982-1986

art 10-14 : service emploi-formation de l'ONASEC : formation des fils de Français musulmans rapatriés (CMPF, CRPE, CNPE). 1983-1986

art 15 : Commission nationale pour les Français musulmans (travaux). 1977-1982

métrage : 5

20160008

Dossiers de la Délégation aux rapatriés (DAR), puis de la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR). 1986-2010

Art. 1-43 : Minutiers chronologiques. 1986-2010

-Art. 1-20 : Délégation aux rapatriés. 1988-2002

-Art. 20 suite-24 : Mission interministérielle aux rapatriés. 2002-2010

-Art. 24 suite-33 : Mission défense. 1986-2001

-Art. 33 suite-43 : Minutiers thématiques. 1988-2002

Art. 43 suite : Agendas. 2002-2004

Métrage : 14

20160073

Dossiers thématiques de la Délégation aux rapatriés (DAR), puis de la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR). 1973-2007

Art. 1-2 : Activités et fonctionnement. 1988-2004

Art. 3 : Dossiers du Haut Conseil aux rapatriés et de la Commission nationale consultative des rapatriés. 2001-2007

Art. 4-9 : Politique sociale. 1973-2003

Art. 9 (suite)-10 : Politique mémorielle. 1987-2006

Métrage : 3

20160209

Dossiers du président de la Délégation aux rapatriés (DAR), puis de la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR). 1970-2013.

Art. 1-8 : Activités et fonctionnement de la Délégation puis de la Mission. 1995-2013

Art. 9-27 : Dossiers thématiques. 1970-2012

- Art. 9-17 : Politique générale. 1987-2009

- Art. 17 (suite) : Structures en charge des rapatriés. 1987-2006

- Art. 18-25 : Rapatriés d'Afrique du Nord. 1970-2012

- Art. 26-27 : Rapatriés de Côte d'Ivoire, d'Indochine, des Nouvelles-Hébrides, de Syrie, du Liban et de Guinée. 1986-2007

Métrage : 9

20170071

Délégation aux rapatriés (DAR), puis Mission interministérielle aux rapatriés (MIR).

Dossiers de travail du secrétaire général, du secrétaire général adjoint et du directeur de cabinet. 1984-2011

Art. 1-8 : Dossiers thématiques. 1984-2011

- Art. 1-4 : Mémorial national de la France d'outre-mer. 1984-2007

- Art. 4 (suite)-7 : Rapatriés d'Afrique du Nord. 1989-2011

- Art. 7 (suite)-8 : Rapatriés de Côte d'Ivoire et d'Indochine. 2002-2011

Art. 8 (suite) : Communication. 1989

Métrage : 3

20180315

Dossiers du président de la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR). 1985-2014

Art. 1-3 : Activités et fonctionnement. 1995-2014

Art. 4-9 : Dossiers thématiques. 1985-2013

Métrage : 3

20180487

Délégation aux rapatriés (DAR).

Dossiers de la Mission Défense. 1980-2001

Art. 1-55 : Mobilisation des appelés du contingent. 1986-2001

-art. 1-39 : Educateurs du contingent. 1986-1999

-art. 40-55 : Agents de coordination chargés de l'emploi (ACCE). 1986-2001

Art. 56-59 : Recrutement dans les écoles militaires techniques (EMT). 1980-1997

Art. 59 (suite) : Interventions. 1991-1999

Métrage : 20

FAMILLE

Mission pour l'adoption (2007-2008)

L'adoption, notion élémentaire de la politique familiale, est un sujet dont le législateur s'est régulièrement emparé, notamment depuis la loi du 11 juillet 1966 portant réforme de l'adoption. La loi du 4 juillet 2005 en particulier a été adoptée dans le but de faciliter les démarches des parents candidats à l'adoption, notamment en créant l'Agence française de l'adoption, et donc d'augmenter le nombre des adoptions. Cette volonté politique est cependant un échec puisque 5000 adoptions ont été réalisées en 2005 contre moins de 4000 en 2007.

Face à cette situation, le président de la République Nicolas Sarkozy et le Premier ministre François Fillon ont chargé, par une lettre du 4 octobre 2007, Jean-Marie Colombani, ancien directeur du journal Le Monde et lui-même père de deux enfants adoptés, d'une mission de réflexion. Cette mission a pour but de déboucher sur des propositions concrètes permettant d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des services de l'Etat concernés par l'adoption, d'augmenter le nombre de familles pouvant adopter, et de favoriser l'intégration des enfants adoptés.

Outre Jean-Marie Colombani, la Mission pour l'adoption se composait de :

- Bénédicte Vassalo, magistrate
- Annick Morel, inspectrice générale des affaires sociales
- Philippe Zeller, diplomate

La Mission pour l'adoption effectue alors un important travail de documentation sur la situation de l'adoption à la fois en France et à l'étranger. Ainsi, plusieurs déplacements dans les départements français et dans des pays étrangers sont réalisés, et de nombreuses relations avec des associations liées à l'adoption sont suivies.

Le rapport de la Mission pour l'adoption a été remis au président de la République le 19 mars 2008. Il a été publié à la Documentation française.

Versements aux Archives nationales

20120157

Dossiers de travail de la Mission pour l'adoption dirigée par Jean-Marie Colombani. 2007-2008

Art. 1 : Fonctionnement.

Art. 1 (suite)-5 : Relations avec des administrations et des associations.

Art. 5 (suite)-6 : Déplacements.

Métrage : 2

20120220

Dossiers de travail électroniques de la Mission pour l'adoption. 2007-2008

Art. 1-3 : Fonctionnement.

Art. 4-19 : Relations avec des administrations et des associations.

Volume : 42 Mo

Mission pour l'application de la Convention franco-algérienne du 21 juin 1988 relative aux enfants issus de couples mixtes séparés (1988-1989)

La Mission pour l'application de la convention franco-algérienne du 21 juin 1988 a été instituée pour un an. Elle a cessé ses travaux le 23 août 1989 et ses dossiers ont été transmis au Bureau d'entraide judiciaire internationale du ministère de la Justice, chargé depuis lors de l'application de cette convention.

La Mission était chargée de résoudre les problèmes spécifiques posés par les enfants issus de couples mixtes franco-algériens séparés, notamment des questions de droit de garde.

L'article 12 de la convention du 21 juin 1988 a mis en place une commission mixte paritaire examinant et émettant des avis sur chaque cas individuel. Cette commission comprenait des représentants des Missions française et algérienne.

La Mission française était présidée par Georgina Dufoix.

Versements aux Archives nationales

19890624

art 1 : réunions de la commission mixte paritaire : procès-verbaux (août 1988-octobre 1989) ; clôture de la mission (septembre-octobre 1989).

métrage : 1